

Conseil municipal ordinaire du 9 décembre 2014

A l'ordre du jour :

- 1) Tarifs communaux
- 2) Travaux école
- 3) Motion CCCG
- 4) Questions diverses

Présents : tous les membres du conseil municipal

Désignation du secrétaire : Hervé Quéré

Validation du PV du conseil précédent : à l'unanimité

1) Tarifs communaux

Les lignes du tarif sont discutées une à une.

Les décisions figurent en page annexe.

Les discussions ont porté sur :

L'Eau : La part de l'abonnement par rapport à la facture globale. Le maire explique que le montant de l'abonnement est justifié par le fait que :

- la population est assez faible par rapport à la grandeur du territoire à desservir
- il y a beaucoup de résidences secondaires qui consomment peu
- le service est assez coûteux du fait de l'entretien des pompes
- il y a besoin de provisionner pour faire face aux dépenses futures.

Pourquoi le tarif est dégressif (question de Mickaël Toullec) ? Le maire explique que ceci vaut principalement pour les exploitations agricoles.

Le maire rappelle aussi que, désormais, le compteur est installé à l'extérieur de la maison quand des travaux sont exécutés.

Location du gîte : Jean Yves Jacq demande que les entreprises qui louent le gîte d'étape pour des réunions en journée payent un peu plus cher qu'actuellement. Voir Page des tarifs.

Location de la salle : la question de l'état des lieux avant la location, et après la location est évoquée par plusieurs conseillers. La caution laissée doit être dissuasive. La secrétaire de mairie passe voir les lieux le lundi matin. Reste le problème de 2 locations successives sur le même week-end à des personnes ou groupes différents. Ce cas est très rare mais, en l'occurrence, il pourrait être demandé à un membre du conseil municipal d'être d'astreinte pour réagir au cas de problème. Une convention d'occupation, fixant les devoirs du locataire de la salle, devra être signée au moment de la remise des clés.

2) Travaux école :

La commission des travaux a reçu messieurs Jallais, architecte, et Dilasser, expert thermicien, pour procéder au dépôt d'un avant-projet sommaire. Le but de ce document est de permettre une estimation du coût des travaux de façon à lancer les demandes des subventions.

3) Motion CCCG :

Après discussion sur la formule appropriée, le conseil adopte la motion suivante à 9 voix pour, 2 voix contre :

« Le conseil municipal de Saint-Rivoal, réuni en séance ordinaire le 9 décembre 2014, demande l'ouverture d'un débat public préalable au projet d'installation d'une centrale électrique à cycle combiné gaz (CCCG) à Landivisiau et la ré-actualisation des données du Pacte électrique breton. »

4) Questions diverses

Modifications de statuts communautaires

Monsieur le maire informe l'assemblée que le conseil communautaire, lors de sa séance du 4 décembre, a délibéré sur une modification des statuts concernant les compétences dans le cadre « aménagement de l'espace communautaire ».

Il est proposé d'ajouter : « L'acquisition de Licence IV reste du domaine communal. »

La communauté de communes demande aux communes de délibérer sur les nouveaux statuts.

Michel Le Signor cite un article publié par la revue Que choisir au sujet des teneurs en aluminium de l'eau de consommation de Saint-Rivoal. Cette revue place le réseau de Kergombou en excédent par rapport à la norme. Le seuil admis est de 200 microgramme par litre. L'eau de Kergombou est parfois au-dessus. Michel le Signor s'inquiète des incidences de cette teneur en aluminium sur la santé, même à des teneurs inférieures à ces 200µg. Il demande ce que la commune compte faire pour y remédier.

Le maire explique que ces teneurs sont très variables. Elles varient notamment en fonction du ph de l'eau. Comme le maërl est ajouté périodiquement pour corriger l'acidité, il se peut que cela joue sur la composition chimique de l'eau. L'entretien du réseau n'a pas toujours été parfait non plus du fait de l'incapacité partielle de l'employé communal dans le passé. Il explique qu'il serait souhaitable de demander une analyse à la source par un laboratoire indépendant.

Hervé Quéré demande si le contrôleur pourrait prélever l'eau ailleurs qu'au robinet du cimetière.

Gérard Cadiou signale qu'il y a un nid de frelons asiatiques quelque part dans la vallée de Kergombou. Le maire explique qu'il faut signaler le problème en mairie qui appellera les services compétents quand le nid sera repéré.

Laurent Rannou fait part de la proposition de l'association Communes du patrimoine rural de Bretagne d'organiser une animation dans toutes les communes adhérentes le premier week-end de juillet. Il propose que les thèmes retenus à Saint-Rivoal soient le jardin et le sentier de patrimoine.

Jean Yves Jacq et le maire parlent du fonctionnement d'une centrale d'achat choisie par la com-com du Yeun-Elez. Les communes peuvent en bénéficier.

Annick Louboutin évoque les problèmes de stationnement le long de la route de Bodenna le week-end précédent le conseil.

Voir le **tableau des tarifs** à la page suivante.

Secrétaire : Hervé Quéré

Tarifs communaux 2015

EAU:	2014 pour info	2015
Abonnement :	68,00 €	68,00 €
0-300m ³ :	0,76 €	0,76 €
301-500m ³ :	0,41 €	0,41 €
501 et + :	0,22 €	0,22 €
branchement (jusque 10m)	473,00 €	473,00 €
Changement de compteur cassé :	prix coûtant	prix coûtant
ASSAINISSEMENT :		
Abonnement :	68,00 €	68,00 €
le m ³ :	0,76 €	0,76 €
branchement (jusque 10m)	600,00 €	700,00 €
Location salle :		
Asso Communales : (activité rémunératrice)	80,00 €	80,00 €
Asso Com-com Yeun-Elez : (activité rémunératrice)		100,00 €
Asso hors commune : (activité rémunératrice)	160,00 €	160,00 €
Asso Communales (réunions) :		0,00 €
Asso Com-com Yeun-Elez (réunions)	10,00 €	10,00 €
Asso hors commune (réunions) :	80,00 €	80,00 €
Personnes de la commune :	61,00 €	61,00 €
Forfait week end :	90,00 €	90,00 €
Personnes extérieures :	205,00 €	220,00 €
Forfait week end :	310,00 €	320,00 €
Vaisselle complète :	28,00 €	30,00 €
Verres :	12,00 €	12,00 €
Chèque de caution salle		457,00 €
Chèque de caution ménage		152,00 €
Gite :		
Nuits :	13,00 €	14,00 €
Location drap plat :	3,00 €	3,00 €
Location gîte - 10h à 14h :	26,00 €	26,00 €
Pâture	2,25 €	2,30 €
Location pour réunion d'entreprises	de 9h à 17h	100,00 €